



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

10^{ème} Réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Malte, 3-5 mai 2011

Point 6 de l'ordre du jour

REMPEC/WG.32/6
Date: 31 mars 2011

Français
Original: Anglais

**DERNIERS DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROJET REGIONAL MEDA FINANCE PAR
L'UNION EUROPEENNE (UE) INTITULE**

**"COOPERATION EUROMED SUR LA SECURITE MARITIME ET LA PREVENTION DE LA
POLLUTION PAR LES NAVIRES – SAFEMED"**

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé:	Le présent document renseigne sur l'état de la mise en œuvre du Projet SAFEMED, financé par l'UE, que le REMPEC réalise dans la région méditerranéenne.
Mesures à prendre:	Paragraphe 16
Documents de référence:	REMPEC/WG.32/10 REMPEC/WG.30/8

Contexte

1. Lors de la 9^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC, le Secrétariat avait fourni des informations sur l'état de la mise en œuvre du projet triennal de transport régional MEDA¹ financé par l'Union européenne et intitulé « COOPERATION EUROMED SUR LA SECURITE MARITIME ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES– SAFEMED II » dont le REMPEC venait de lancer la réalisation dans dix partenaires méditerranéens d'Euromed² à savoir l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie et qui a commencé le 1^{er} janvier 2009.
2. Il est utile de rappeler que le Projet SAFEMED traduit l'intérêt de l'UE à développer la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes et de la prévention de la pollution par les navires en apportant une assistance et un appui techniques aux

¹ Le programme MEDA est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen. Ce programme offre des mesures de soutien financier et technique pour accompagner la réforme des structures économiques et financières des Partenaires méditerranéens.

² Renvoie aux "Partenaires méditerranéens" tels que définis dans le Partenariat euro-méditerranéen de 1995 (Processus de Barcelone) et constitue un large cadre de coopération politique, économique et social entre les Etats membres de l'Union européenne et les Partenaires du Sud de la Méditerranée.

partenaires méditerranéens non-UE mais qui sont membres du Processus de Barcelone lancé en 1995. Il s'agit principalement de rapprocher le niveau d'application de la législation maritime des pays membres de l'UE et des partenaires méditerranéens hors UE en promouvant une application cohérente, uniforme et effective des conventions et règles internationales pertinentes conçues pour protéger le milieu marin méditerranéen en prévenant la pollution par les navires.

3. On notera par ailleurs que le Projet SAFEMED II vient succéder au Projet SAFEMED I, qui a été réalisé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 juin 2009. La phase opérationnelle de SAFEMED I devait s'achever le 31 décembre 2008 mais elle a été prorogée jusqu'à fin juin 2009 afin de permettre au REMPEC d'achever la mise en œuvre des tâches restantes de SAFEMED I.

4. En avril 2010, la Commission européenne (CE) a décidé d'intégrer au Projet SAFEMED II quatre Etats des Balkans occidentaux, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro, les faisant ainsi bénéficier d'un certain nombre de tâches relevant du Projet.

Réalisation des activités relevant du Projet SAFEMED II

5. Les objectifs du Projet SAFEMED II sont les mêmes que ceux de SAFEMED I auquel il succède. Pour réaliser ces objectifs, la plupart des domaines d'activités de SAFEMED I ont été maintenus sous SAFEMED II, il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre des instruments obligatoires par l'Etat du pavillon, la sécurité de la navigation maritime, la protection du milieu marin et la sûreté des navires et des infrastructures portuaires. Néanmoins, compte tenu des résultats obtenus et des expériences acquises lors de la mise en œuvre du Projet SAFEMED I, de nouvelles activités relatives à la sensibilisation et la visibilité du Projet ainsi qu'au contrôle par l'Etat du port ont été inscrites dans SAFEMED II. En outre, le Projet comprend une tâche spécifique et une dotation financière pour l'acquisition de matériel de surveillance du trafic maritime.

6. La plupart des activités du Projet SAFEMED II entrent dans le périmètre des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Compte tenu de cela, plusieurs tâches du projet ont été également élargies à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne bénéficient pas du Projet. Par ailleurs, ces Parties contractantes bénéficient indirectement des nombreuses études et lignes directrices produites dans le cadre du Projet et présentant un intérêt pour les Etats côtiers de la Méditerranée.

7. Lors de la phase initiale de réalisation du Projet SAFEMED II, des séminaires de sensibilisation ont été organisés auprès de la plupart des bénéficiaires du Projet. Ces séminaires visaient à informer davantage sur les objectifs et les activités du Projet, le rôle de l'Union européenne et les engagements attendus des bénéficiaires. Des missions ont été effectuées auprès des bénéficiaires afin de mettre à jour l'information déjà recueillie lors du Projet SAFEMED I sur les Systèmes d'information et de surveillance du trafic maritime (VTMIS) et les aider à identifier leurs besoins en matière de capacités de formation en sûreté maritime. Des questionnaires, conçus pour recueillir des données nouvelles et/ou pour la mise à jour de l'information déjà rassemblée sous SAFEMED I, ont été également utilisés pour d'autres thèmes tels que les inspecteurs du contrôle par l'Etat du port (PSCO), l'élimination des pétroliers à simple coque, les lieux de refuge et les organisations de sûreté maritime reconnues.

8. De nombreux fonctionnaires des bénéficiaires du projet, et parfois même d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ont participé à plusieurs séminaires et ateliers à caractère régional ou national, dont :

- Ateliers nationaux sur le programme d'audit facultatif des Etats membres de l'OMI (VIMSAS) organisés en Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Turquie ;
- Séminaire sur les Organisations reconnues (OR);
- Ateliers régionaux sur la mise en œuvre des Annexes II et III révisées de la Convention MARPOL et sur la mise en œuvre de l'Annexe VI de la même Convention; et
- Deux ateliers annuels sur la sûreté maritime.

9. Depuis le début du Projet SAFEMED en 2006, vingt-cinq étudiants venant de huit bénéficiaires ont pu bénéficier de bourses d'étude de longue durée, financées par le Projet, leur permettant de suivre des études en post-graduation à l'Institut international de droit maritime (IMLI), basé à Malte, et à l'Université maritime mondiale (WMU) de Malmö en Suède.

10. Comme indiqué plus haut, l'une des principales activités de SAFEMED II, qui ne figurait pas sous SAFEMED I, est celle concernant le Contrôle par l'Etat du port. Cette activité comporte plusieurs tâches visant à renforcer les efforts du MoU méditerranéen sur le contrôle par l'Etat du port et dont les membres sont les bénéficiaires du Projet SAFEMED II. Parmi ces tâches il y a la formation des inspecteurs PSC, la modernisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique du Centre d'information du Memorandum d'entente méditerranéen, basé à Casablanca (Maroc) et la livraison du logiciel « *Rule Check* » et d'ordinateurs portables pour les inspecteurs PSC.

11. L'activité sur la sécurité de la navigation maritime, relevant du Projet SAFEMED II, concerne directement le système VTMIS et, notamment, le Système d'identification automatique (AIS). Cette activité vise principalement à assister les bénéficiaires du Projet à échanger et partager les données AIS en utilisant le serveur régional méditerranéen de l'AIS qui est basé à Rome (Italie). Ce projet-pilote pourrait ouvrir la voie à un échange futur de données AIS avec les Etats membres de l'UE et renforcer les bases d'un Réseau régional AIS couvrant l'ensemble de la région méditerranéenne. L'acquisition de matériel s'insère également dans cette activité.

12. Pour lui donner la visibilité voulue et la diffusion de son information, le Projet a poursuivi la publication de son bulletin trimestriel intitulé "le Phare *SAFEMED*", produit en version papier et électronique. Le Projet a également poursuivi la mise à jour de son site Internet qui a été réaménagé (www.safemedproject.org).

13. A la date de production du présent document, la mise en œuvre du Projet SAFEMED II se poursuivait correctement et selon son échéancier et à l'achèvement du Projet, la très grande majorité des tâches qui en relèvent aura été réalisée. Un rapport d'étape sur les activités menées entre janvier 2009 et février 2011 se trouve en annexe au présent document.

Suite du Projet SAFEMED II

14. La plupart des tâches inscrites au Projet SAFEMED II seront achevées au 31 décembre 2011 (date de fin contractuelle du Projet), et comme il subsistera un reliquat sur les fonds non consommés du Projet, le REMPEC a proposé à la Commission européenne (CE) de proroger la durée du Projet d'une année supplémentaire afin de procéder à une mise en œuvre plus approfondie de certaines tâches déjà arrêtées ainsi que de tâches nouvelles. Les activités proposées s'inscrivent dans le prolongement des résultats obtenus et des objectifs du projet. La prorogation bénéficiera en outre au Centre en ce qu'il pourra ainsi étoffer et élargir le champ de ses activités sur le volet 'prévention de la pollution par les navires' en ces temps de contraintes budgétaires.

15. Le REMPEC a appris que la Commission européenne (CE) réfléchit actuellement à une troisième phase pour le Projet SAFEMED. Le Centre a fait connaître sa disponibilité à mettre à contribution son expérience pour aider la Commission à élaborer cette troisième phase et, compte tenu des résultats obtenus à ce jour, souhaite pouvoir poursuivre cette coopération. Il doit toutefois prendre en compte que la CE a présenté une proposition de modification du règlement fondateur de l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) afin de lui permettre d'aider techniquement les pays tiers dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV). Les rôles respectifs de l'AESM et du REMPEC pour la troisième phase du Projet SAFEMED restent à déterminer.

16. **La Réunion des Correspondants est invitée** à prendre note de l'information fournie et d'en tenir compte lors de son examen du point 10 de l'ordre du jour (Projet de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2012-2013).

ANNEXE

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA REALISATION DES ACTIVITES DU PROJET SAFEMED II

(JANVIER 2009 - 31 MARS 2011)

Activité 1 Efforts conjoints pour la réalisation des objectifs SAFEMED, la sensibilisation et une plus grande visibilité		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
1.1	Élaboration d'une présentation des Administrations maritimes	Achevée: Un rapport contenant les profils des dix bénéficiaires a été remis à la CE en octobre 2009. D'importants documents de référence ont été postés sur le nouveau site internet du Projet SAFEMED en novembre 2009.
1.2	Réunion de lancement et communiqué de presse	Fusionnée avec la Tâche 1.7
1.3	Séminaires de sensibilisation aux activités spécifiques de SAFEMED II et aux règles de l'UE	Achevée: 8 séminaires de sensibilisation tenus en Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.
1.4	Actualisation des informations fournies par le Système d'Information Géographique (SIG)	En cours: Les données pour 2008-2009 ont été acquises auprès du LMIU et seront intégrées au SIG durant le premier trimestre de 2011.

Activité 1 Efforts conjoints pour la réalisation des objectifs SAFEMED, la sensibilisation et une plus grande visibilité		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
1.5	Visibilité du projet SAFEMED	<p>En cours: Site internet: nouveau site internet (version anglaise) lancé en novembre 2009. Mise à jour, ajout d'une version française et d'autres tâches mineures en cours.</p> <p>Newsletter: le premier bulletin d'informations électronique trimestriel de SAFEMED 'Le Phare SAFEMED' est désormais publié. La première édition, disponible également en version papier, a été lancée lors de la présentation du Projet SAFEMED à l'occasion de la 26^{ème} Assemblée de l'OMI. Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} numéros (en formats électronique et papier) ont paru en mars, juin et octobre. La 5^{ème} Newsletter a été publiée en janvier 2011. Des exemplaires sont distribués à tous les contacts figurant sur la liste de diffusion ainsi que lors d'événements SAFEMED II et de certaines réunions de l'OMI.</p> <p>Relations publiques: en novembre 2009, le cabinet conseil en communication, BPC International Ltd, a été chargé de fournir des services de communication et de visibilité pour le Projet SAFEMED II. Des réunions mensuelles sont tenues avec ce cabinet-conseil. Les pays à couvrir, par des articles de presse en 2010, sont la Turquie, la Syrie, la Jordanie et Israël ainsi qu'un journal arabe paraissant à Londres. Des communiqués de presse et autres matériels médiatiques sont publiés régulièrement.</p>
1.6	Perfectionnement des connaissances de l'anglais maritime	<p>Achevée: Un CD contenant un outil pédagogique, 'MarEng' d'enseignement/apprentissage de l'anglais maritime a été remis à tous les bénéficiaires, avec l'accord du projet MarEng, financé en partie par l'UE. Cet outil pédagogique est disponible sur le site internet de Projet SAFEMED par le biais d'un lien au site MarEng. Une version actualisée de MarEng sera disponible prochainement avec l'autorisation de MarEng Project.</p>
1.7	Présentation du Projet SAFEMED lors de la 26^{ème} Session de l'Assemblée de l'OMI en coopération avec la CE	<p>Achevée: Une présentation sur le Projet SAFEMED a été donnée le mercredi 2 décembre lors de la 26^{ème} Session régulière de l'Assemblée de l'OMI, suivie d'une petite réception. Plus de 70 délégués de nombreux pays du monde ont assisté à la présentation. Un communiqué de presse avait été publié.</p>

Activité 2: Application des instruments par l'État du pavillon et respect des obligations internationales		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
2.1	Identification des manques et des obstacles au respect des obligations de l'État du pavillon	Achevée: un expert (contrat de courte durée) a été engagé pour cette tâche. Le rapport a été diffusé.
2.2	Surveillance des performances du Pavillon et intensification de la surveillance des Sociétés de classification	Achevée: Un séminaire a été organisé à Barcelone (Espagne) le 14 et le 15 décembre 2010. 15 participants de 9 bénéficiaires ont pris part au séminaire.
2.3	Assistance à la préparation du Programme VIMSAS	En cours: des ateliers nationaux sur le VIMSAS ont été organisés en Jordanie (février), en Israël et en Turquie (juin), en Syrie (septembre) et au Maroc en novembre 2010. En 2011, des ateliers nationaux sont prévus au Liban (mars) et en Tunisie (avril). L'atelier prévu en Egypte (février) a été reporté en raison de la situation prévalant dans le pays.
2.4	Participation au Sous-comité de l'application des instruments par l'Etat du pavillon de l'OMI	En cours: l'Egypte, la Jordanie, la Tunisie et Secrétariat du MED MoU sur le PSC ont participé à la 18 ^{ème} Session du Sous-comité de l'OMI sur la mise en œuvre des instruments obligatoires par l'Etat du port (FSI) et ont présenté leurs communications. L'impression du rapport annuel 2008 du MED MoU sur le PSC et la livraison à l'OMI pour distribution durant la 18 ^{ème} Session du Sous-comité sur le FSI ont été réalisées avec le soutien du Projet SAFEMED II. Avec l'approbation de la CE, cette tâche a été également élargie à la 19 th Session du Sous-comité FSI qui a eu lieu en février 2011. L'Egypte, Israël, la Syrie, la Tunisie et le Med MoU sur le PSC ont pris part à la 19 ^{ème} Session du FSI.
2.5	Session courte sur l'application des instruments par l'Etat du pavillon	Prévue pour le 10-14 octobre 2011.

Activité 2: Application des instruments par l'État du pavillon et respect des obligations internationales		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
2.6	Ouverture des cours de Master de Sciences de l'Université maritime internationale (UMM) aux candidats dûment qualifiés des pays méditerranéens partenaires	<p>En cours: trois bourses de recherche (2 financées par SAFEMED I et 1 financée par SAFEMED II) ont été accordées et les étudiants bénéficiaires, d'Egypte, de Syrie et de Turquie, ont obtenu leurs diplômes en octobre 2010.</p> <p>Trois étudiants boursiers du projet SAFEMED II, ressortissants de Jordanie, de Tunisie et de Turquie, suivent actuellement les cours de l'année universitaire 2010/2011 à la WMU.</p> <p>NOTE: Suite à des consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>
2.7	Ouverture des cours de Mastère de Droit de l'Institut international de droit maritime (IMLI) aux candidats dûment qualifiés des pays méditerranéens partenaires	<p>En cours: 1 étudiant (de Turquie) a reçu une bourse pour l'année universitaire 2009-2010. Elle a terminé ses études le 1^{er} mai 2010.</p> <p>1 étudiant (d'Egypte) a bénéficié d'une bourse d'étude pour l'année universitaire 2010-2011 et étudie actuellement à l'IMLI.</p> <p>NOTE: Suite à des consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>
2.8	Promotion de la ratification de la Convention du travail maritime de l'OIT	Achevée: un séminaire a été organisé du 6 au 8 avril 2010 au siège de l'AESM.
2.9	Recommandations pour les enquêtes sur les accidents	<p>Prévu pour novembre 2011.</p> <p>NOTE: Suite à des consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>

Activité 3: Renforcement du régime de Contrôle par l'État du port dans la région méditerranéenne		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
3.1	Présentation des activités du Projet SAFEMED II au MED/MoU en coopération avec la CE/l'AESM	<p>Achevée: Réunion à Bruxelles le 24 juin 2009 entre la CE/REMPEC et le Secrétariat du Med MoU sur le PSC.</p> <p>Une présentation a été faite à la 11^{ème} réunion du Comité du Med MoU qui s'est tenue à Malte du 9 au 11 novembre 2009.</p> <p>En cours: le Projet a également pris part à la 12^{ème} réunion du Comité (7-9 déc., 2010 à Malte) et participera à la 13^{ème} réunion qui se tiendra à Chypre du 26 au 28 septembre 2011).</p>
3.2	Actualisation des informations disponibles et ajout d'informations sur les activités de Contrôle de l'État du port	Fusionné avec la Tâche 3.3
3.3	Établissement du profil exigé des inspecteurs PSC du MED/MoU (qualification de base et souhaitée)	<p>En cours: un expert (en contrat de courte durée), a été recruté pour effectuer ces 2 tâches.</p> <p>En raison de la faible réponse des bénéficiaires au questionnaire préparatoire, le délai a été repoussé à la fin janvier 2011. A ce jour, seuls 4 bénéficiaires ont communiqué les données.</p>
3.4	Actualisation du manuel MED des procédures PSC	Prévue pour le dernier trimestre de 2011.
3.5	Amélioration des échanges de données entre les pays bénéficiaires et le Centre d'information du MED/MoU	En cours: fusionné avec la Tâche 3.7

Activité 3: Renforcement du régime de Contrôle par l'État du port dans la région méditerranéenne		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
3.6	Développement d'un programme de formation aux procédures PSC des inspecteurs PSC du MED/MoU et formation des inspecteurs PSC	<p>Achevée: Modules de formation nationaux: 3 cours ont été organisées par l'AESM en 2010 au Maroc (20-23 sept.), en Turquie (18-22 oct.) et en Egypte (21-25 nov.).</p> <p>En cours: Formation régionale pour les inspecteurs PSC: prévue pour le 19-21 septembre 2011.</p>
3.7	Actualisation du centre d'information PSC du MED/MoU et examen d'une connexion éventuelle à la base de données PSC de l'UE	<p>En cours: une réunion a eu lieu à Casablanca (Maroc) organisée conjointement avec la mission d'expertise de l'OMI afin d'identifier les besoins et déterminer les conditions d'une amélioration des capacités du Centre d'information du MED MoU. Les conclusions de cette réunion serviront à informer et piloter les actions futures.</p>
Tâche non inscrite au programme (nouvelle)	Fourniture de l'outil <i>Rule-Check</i>	En cours: formulation de l'outil <i>Rule-Check</i> pour les inspecteurs PSC du MoU méditerranéen : avec l'accord de la CE, cette tâche sera financée sur les fonds non utilisés à la rubrique 'Activité 4 (Equipements).

Activité 4 : Déploiement d'équipements VTMS et des services connexes		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
4.1	<p>Évaluation des possibilités de développement de stations côtières équipées de systèmes SMDSM, de stations de base équipées de dispositifs d'identification automatique AIS ou de réseaux nationaux et de nouvelles installations VTS et/ou de systèmes de notification maritimes et préparation des cahiers des charges en prévision d'appels d'offres.</p>	<p>Achevée: le 18 mars 2009, une réunion a eu lieu à Bruxelles avec la CE et l'AESM afin d'arrêter la meilleure démarche pour réaliser de façon effective l'Activité 4. Une feuille de route avait été arrêtée puis communiquée aux bénéficiaires lors de la réunion de progression du Projet SAFEMED qui s'est tenue également à Bruxelles le 23 juin 2009 ainsi que lors de séminaires de sensibilisation.</p> <p>Un expert (sous contrat de courte durée) a été recruté pour réaliser les Tâches 4.1 et 4.2. Des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées par cet expert auprès de certains bénéficiaires. L'expert (sous contrat de courte durée) a également visité l'AESM et les Gardes-côtes italiens à Rome où le serveur AIS est hébergé. L'Egypte a informé officiellement le REMPEC de son souhait de ne pas participer à l'Activité 4.</p> <p>Le Rapport, , a été remis à la CE en août 2010 (Cf. également la Tâche 4.4).</p>
4.2	<p>Évaluation de la possibilité de relier les bénéficiaires du projet SAFEMED à SafeSeaNet et/ou au réseau régional AIS et préparation des cahiers des charges en prévision d'appels d'offres.</p>	<p>Achevée: fusionnée avec la Tâche 4.1</p>

Activité 4 : Déploiement d'équipements VTMS et des services connexes		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
4.3	Examen des mesures en place pour la surveillance du trafic maritime et notification à l'OMI des mesures établies récemment	<p>Achevée: une circulaire a été publiée en octobre 2009 demandant aux bénéficiaires intéressés d'indiquer s'ils ont besoin d'assistance, et ce avant le 31 mars 2010. Un rappel leur a été adressé début mars.</p> <p>Seuls 3 bénéficiaires ont répondu et ils ont tous décliné l'assistance offerte par le Projet dans ce domaine. La CE a été informée.</p>
4.4	Approvisionnement en équipements des stations de surveillance du trafic/de contrôle du port, des postes d'alerte et des stations de base AIS	<p>En cours: une téléconférence réunissant la CE, l'AESM et le REMPEC a eu lieu le 24 février 2010 et des perspectives ont été dégagées. En avril, la CE a adressé des lettres aux bénéficiaires individuels expliquant l'assistance proposée et invitant les Gouvernements à accepter l'échange de données AIS entre les bénéficiaires. Le délai a été fixé au 1^{er} juin 2010.</p> <p>Le 9 juin 2010, lors de la 2^{ème} réunion du Comité consultatif, l'Activité 4, et notamment l'échange des données parmi les bénéficiaires de SAFEMED II a été discutée dans le détail. A la date de rédaction de ce document, l'Egypte et la Turquie ont répondu négativement tandis qu'Israël et la Jordanie ont répondu positivement à l'offre de la CE. Les autres bénéficiaires n'ont pas encore répondu à l'offre de la Commission européenne.</p> <p>Lors de la 2^{ème} réunion du Comité consultatif, il a été convenu que les clarifications et les assurances demandées seront communiquées aux bénéficiaires accompagnées d'un projet d'Accord qui servira à régir l'échange de données AIS.</p> <p>Ce projet d'Accord, assorti de la Fiche de données techniques, a été envoyé à tous les bénéficiaires en août 2010</p> <p>Après avoir prolongé le délai et suite à de nombreux rappels individuels, seuls la Jordanie et Israël ont répondu positivement. L'Egypte, le Maroc et la Turquie ont répondu négativement. L'Algérie, le Liban, la Syrie et la Tunisie n'ont encore fourni aucune réponse.</p> <p>En novembre 2010, après consultation avec la CE/AESM, décision a été prise de fournir assistance à Israël et à la Jordanie ; La CE adressera des correspondances officielles à Israël et à la Jordanie.</p>

Activité 4 : Déploiement d'équipements VTMS et des services connexes		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
4.5	Programme de formation des experts VTS, des opérateurs VTS et des instructeurs VTS de formation continue	<p>En cours: une Circulaire, esquissant le programme de formation VTS, a été envoyée en février 2011 et les bénéficiaires avaient jusqu'au 15 mars pour indiquer s'ils sont intéressés par cette action de formation.</p> <p>A la date du 14 mars, seuls la Jordanie et le Monténégro ont exprimé leur intérêt.</p> <p>Un fournisseur de formation en VTS, agréé par l'IALA, et qui est basé à Malte a identifié comme fournisseur potentiel dans le cadre de cette tâche.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>

Activité 5 : Protection du milieu marin		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
5.1	Mise en œuvre effective et cohérente des Annexes de la Convention MARPOL, plus particulièrement des Annexes I, II et III	<p>En cours: 5.1.1 Navires-citernes monocoques Une circulaire, accompagné d'un questionnaire, a été diffusée en septembre avec pour délai le 1^{er} décembre. Des rappels ont été envoyés en décembre aux bénéficiaires qui n'avaient pas répondu. Le 14 mars 2011 seule l'Egypte n'avait pas encore fait connaître sa réponse.</p> <p>En cours: 5.1.2 MARPOL, Annexe I Une Circulaire avait été envoyée en juin 2010 pour informer les dix bénéficiaires originaux du Projet SAFEMED II sur l'assistance que le Projet peut leur apporter pour leur permettre d'honorer leurs obligations aux termes de l'Annexe I de MARPOL. Les bénéficiaires avaient été invités à répondre à la Circulaire avant la fin de septembre 2010. L'Egypte, le Liban, la Syrie et la Tunisie ont répondu et demandé assistance. La mise en œuvre de cete activite se fera dans le courant de l'annee 2011</p> <p>Achevée: 5.1.3 Atelier sur les Annexes II & III Un Atelier régional (REMPEC/SAFEMED) a été organisé à Malte du 26 au 29 avril 2010. Un représentant de l'OMI et d'autres experts ont donné aux 38 participants, venant de 19 pays, des informations ainsi qu'une experience de praticien sur les Annexes II et III révisées de la Convention MARPOL.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, ce volet de la tâche (5.1.3) a été élargi aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>
5.2	Assistance à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de la Convention MARPOL	<p>Achevée: un Atelier régional (REMPEC/SAFEMED) a été organisé à Athènes (Grèce) les 26 et 27 octobre 2010 auquel ont pris part 41 participants (38 participants venant de 16 pays, 2 participants représentant l'industrie et la CE respectivement). Les participants se sont familiarisés avec le contenu de l'Annexe VI révisée.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>

Activité 5 Protection du milieu marin		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
5.3	Promotion d'un réseau de lieux de refuges appropriés dans la zone méditerranéenne	<p>En cours: Une Circulaire a été adressée individuellement, en septembre 2010, à chaque Partie contractante à la Convention de Barcelone, y compris tous les bénéficiaires de SAFEMED. Chaque pays a été invité à revisiter et, le cas échéant, actualiser le questionnaire déjà remis ou à remplir et soumettre un nouveau questionnaire. Le délai du 31 décembre avait été fixé. Des rappels individuels ont été envoyés le 8 mars 2011.</p> <p>A la date du 14 mars 2011, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Monténégro, l'Autorité palestinienne, la Slovénie, l'Espagne, la Syrie et la Tunisie avaient répondu.</p>
5.4	Mise en œuvre de la Convention AFS	<p>En cours: Cet Atelier régional se tiendra le 7 et le 8 juin 2011 à Chypre. Cette action entre dans le programme d'activités du REMPEC.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>

Activité 6 : Sûreté des navires et des installations portuaires en Méditerranée		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
6.1	Atelier de promotion des réformes réglementaires et techniques	<p>Achevée: le 1^{er} Atelier annuel sur la sûreté maritime a été organisé à Bruxelles du 19 au 21 janvier 2010 avec l'entière coopération de la DG MOVE, Unité G-2 de la CE. Plusieurs membres de MARSEC (UE) ont pris part à l'Atelier. Un expert (sous contrat de courte durée) a été recruté pour coordonner ces ateliers annuels. Le rapport du 1^{er} Atelier annuel a été communiqué.</p> <p>Achevée: le 2^{ème} Atelier annuel sur la sûreté maritime a été organisé à Gênes au siège des Gardes-côtes italiens le 1^{er} et le 2 février 2011 avec l'entière coopération des Gardes-côtes italiens et l'Unité G-2 de DG MOVE (UE). Trois membres du MARSEC (UE) ont pris part à l'Atelier en qualité d'observateurs.</p> <p>En cours: le 3^{ème} Atelier annuel sur la sûreté maritime est prévu de se tenir en France vers la fin de l'année 2011.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>
6.2	Evaluation des capacités de formation	<p>Achevée: un expert (sous contrat de courte durée) a été recruté pour réaliser cette tâche. Des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées (l'Egypte a refusé d'y prendre part). Les rapports nationaux ont été communiqués.</p>
6.3	Programme de formation du personnel chargé de la sûreté maritime	<p>En cours: le 15 décembre 2010, une Circulaire a été adressée aux 10 bénéficiaires initiaux de SAFEMED II les informant du type de formation disponible dans le cadre du Projet et qui se décline sous forme de stages nationaux destinés au personnel de sûreté maritime. Le Projet a invité les bénéficiaires intéressés à en donner confirmation avant le 31 janvier 2011. Comme peu de bénéficiaires ont répondu, le délai a été reporté au 11 mars ; ce nouveau délai leur a été communiqué.</p> <p>Au 14 mars 2011, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie ont confirmé leur intérêt.</p> <p>L'opération de sélection du fournisseur adéquat de formation en sûreté maritime, dans le cadre de cette tâche, est en cours.</p>

Activité 6 : Sûreté des navires et des installations portuaires en Méditerranée		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
6.4	Surveillance des activités des Organismes de sûreté reconnus	<p>Achevée: un questionnaire sur les RSO a été adressé aux bénéficiaires, fin juin, en même temps que d'autres questionnaires (cf. Tâche 6.1- 2^{ème} Atelier annuel). L'information recueillie de ces questionnaires a été analysée par l'Expert puis présentée au 2^{ème} Atelier annuel qui a eu lieu le 1^{er} et le 2 février à Gênes.</p> <p>Les rapports nationaux dressés par l'expert ont été distribués.</p> <p>Fusionnée avec la Tâche 6.1</p>
6.5	Instauration/intensification des contrôles de sûreté maritime dans les zones portuaires et des navires hors Convention SOLAS.	En cours: Fusionnée avec la Tâche 6.1 et la Tâche 6.2

Activité 7 : Activités de soutien		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
7.1 O	Coordination avec les projets en cours et futurs	En cours: la coordination se fait au niveau interne à l'aide de divers projets et activités réalisés par le REMPEC entrant dans le cadre de son programme d'activités et aussi dans le cadre de la Stratégie régionale. Au plan externe, la coordination consiste à maintenir le contact avec le Projet Euromed Transport et d'autres projets de transport maritime Euromed tels que MEDA MoS et METIS. Autant que faire se peut, les Coordinateurs nationaux du Projet Euromed Transport sont tenus informés des activités du Projet SAFEMED II. Toutefois, le Projet SAFEMED aide dans le contrôle et la surveillance de la mise en œuvre de certaines actions relevant du Plan d'action du transport régional (RTAP), qui a été approuvé lors du 8 ^{ème} Forum de transport Euromed. Des contacts réguliers avec des responsables des DG MOVE et AidCo de l'UE facilitent la coordination avec les projets de transport maritime actuels et futurs financés par l'UE.
7.2	Recommandations pour le suivi du Projet SAFEMED	En cours: un input sur le suivi du Projet SAFEMED est fourni lors des réunions du Forum Euromed des transports ainsi que lors des réunions du Sous-groupe du Forum chargé de la sécurité maritime.

Activité 7 : Activités d'appui		
Tâche N°	Intitulé	Etat de mise en œuvre
7.3	Comité consultatif	<p>Réunion d'évaluation à mi-parcours du Projet SAFEMED: En raison de contraintes de temps liées à l'organisation de réunions techniques pour des projets entrant dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UPM), une réunion d'évaluation à mi-parcours du Projet SAFEMED a été tenue le 23 juin 2009 à Bruxelles. La réunion avait pour objectif principal d'examiner les résultats du Projet SAFEMED I et les contenus du Projet de suivi, le Projet SAFEMED II. REMPEC, en sa qualité d'agence d'exécution, avait lancé des invitations à tous les bénéficiaires et présidé la réunion. La participation a été nombreuse et tous les bénéficiaires présents ont pu donner des présentations sur SAFEMED précisant les bénéfices qu'ils en avaient tirés. La Commission européenne (CE) a informé la réunion des derniers développements enregistrés en matière de coopération euro-méditerranéenne dans le secteur du transport maritime, en mettant l'accent sur la sécurité maritime. La CE a également relevé les développements les plus récents concernant la mise en œuvre des actions relatives à la sécurité maritime du Plan d'action pour le transport régional (RTAP) de 2007.</p> <p>2^{ème} réunion du Comité consultatif: a été organisée</p> <p>à Lisbonne, dans les locaux de l'AESM le 9 juin 2010. La réunion a vu une forte participation y compris celle des 4 Etats des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Monténégro) qui y avaient été invités pour la première fois. Des informations sur les développements les plus récents ont été fournies par la CE, l'AESM, l'OMI et le REMPEC, ensuite la réunion a focalisé son attention sur l'Activité 4 (VTMIS) et, plus particulièrement, sur la question de l'échange de données AIS entre les bénéficiaires de SAFEMED II, en utilisant pour cela le serveur régional MED AIS de la CE/AESM implanté à Rome. Les participants ont pu également visiter la Salle des opérations des Services d'appui maritime (MSS) de l'AESM qui est implantée dans les locaux de cette dernière.</p> <p>NOTE: après consultations avec la CE, cette tâche a été élargie aux quatre Etats des Balkans occidentaux.</p>